

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 24 janvier 2002.

Sont présents formant quorum:

le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
le maire Jean Garon, Ville de Lévis,
le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du conseil
le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
le conseiller Gilles Bolduc, Québec
le conseiller Paul Gardon, Québec
le conseiller André Gignac, Québec
le conseiller Denis Giguère, Québec
le conseiller Jacques Jobin, Québec
le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
le conseiller Claude Larose, Québec
le conseiller Ralph Mercier, Québec
le conseiller Pierre Brochu, Lévis
le conseiller André Hamel, Lévis
le conseiller Alain Lemaire, Lévis
la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Est également présent :

Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Intervention de M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec et président, suivie de l'intervention de M. Jean Garon, vice-président du Comité exécutif et maire de Lévis ainsi que de l'intervention de M. Michel Giroux, membre du Comité exécutif et préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, sur la mise en place de la Communauté métropolitaine de Québec et la volonté de tous les intervenants de faire en sorte que cette nouvelle structure fonctionne dans l'harmonie et la complémentarité entre les participants et les différentes composantes du territoire.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution C-2002-1

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Calendrier des séances du Conseil en 2002

Résolution C-2002-2

Sur proposition de M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2002, lesquelles se tiendront à compter de 17 h au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy le troisième jeudi de chaque mois. Cependant, en juillet, il n'y a pas de séance de prévue et au mois d'août, celle-ci est prévue le 29 août.

Référence: Mémoire du 23 janvier 2002
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Siège social de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution C-2002-3

Sur proposition de M. le conseiller Claude Larose de Québec appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu:

De déterminer l'emplacement du siège social de la Communauté métropolitaine de Québec au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy (ex-hôtel de ville de Sainte-Foy).

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001
Responsable: Secrétaire

Nomination d'un secrétaire-trésorier

Résolution C-2002-4

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec appuyée par M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, il est unanimement résolu:

De nommer Me Pierre Rousseau, avocat, comme secrétaire-trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec.

De demander à la Ville de Québec le prêt de services de Me Pierre Rousseau aux fins de remplir la fonction de secrétaire-trésorier de la Communauté métropolitaine pour une période de 3 ans.

D'accepter ce prêt ainsi que le maintien de la rémunération et des autres conditions de travail de Me Pierre Rousseau conformément au recueil des conditions de travail de référence (CUQ).

D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec, ainsi que le secrétaire, Me Pierre Rousseau, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président et le directeur général de la CMQ, à signer les ententes à intervenir, s'il y a lieu, avec la Ville de Québec et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence: Mémoire du 23 janvier 2002
Certificat du
Trésorier: CT-100, sujet à l'adoption du budget

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nomination du vice-président du Conseil

Résolution C-2002-5

Sur proposition de M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Île-d'Orléans appuyée par M. le maire Jean Garon de Lévis, il est unanimement résolu:

De désigner comme vice-président du Conseil, pour une période de deux ans à compter du 24 janvier 2002, M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nomination des membres du Comité exécutif

Résolution C-2002-6

Sur proposition de M. le conseiller Pierre Brochu de Lévis appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu:

De désigner comme membres du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec M. le préfet de la MRC de la Jacques-Cartier Michel Giroux ainsi que M. le conseiller Ralph Mercier de Québec et Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli de Lévis.

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, est membre et président d'office du Comité exécutif et M. le maire Jean Garon de Lévis en est membre et vice-président d'office.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Prêt de services d'une adjointe administrative

Résolution C-2002-7

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu:

De demander à la Ville de Québec et d'accepter le prêt de services de Mme Johanne Savard à la Communauté métropolitaine de Québec pour une période de 3 ans.

De fixer sa rémunération à 52 997 \$, soit l'échelon 7 du grade VI-A des employés techniques et professionnels de sa convention collective de référence, pour l'exercice de cet emploi à la Communauté métropolitaine de Québec, et de viser son traitement subséquent et de maintenir ses autres conditions de travail conformément à la convention collective de référence.

D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec, ainsi que le secrétaire, Me Pierre Rousseau, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président et le directeur général de la CMQ, à signer les ententes à intervenir, s'il y a

lieu, avec la Ville de Québec et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence: Mémoire du 23 janvier 2002
Certificat du
Trésorier: CT-101, sujet à l'adoption du budget
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nomination du directeur général

Résolution C-2002-8

Sur proposition de M. le préfet Henri Cloutier de la MRC Côte-de-Beaupré appuyée par M. le conseiller Claude Larose de Québec , il est unanimement résolu:

De nommer comme directeur général de la Communauté M. Marc Rondeau, employé à la Ville de Québec.

De demander à la Ville de Québec et d'accepter le prêt de services de M. Marc Rondeau afin de remplir la fonction de directeur général pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement.

D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que le secrétaire, Me Pierre Rousseau, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président et le directeur général de la CMQ à signer les ententes à intervenir s'il y a lieu avec la Ville de Québec et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Création des commissions permanentes et nominations

Résolution C-2002-9

Sur proposition de M. le conseiller André Hamel de Lévis appuyée par M. le conseiller Jacques Jobin de Québec , il est unanimement résolu:

D'instituer les commissions permanentes suivantes et de procéder aux nominations des personnes ci-après mentionnées sur chacune de ces commissions pour un mandat de 2 ans à compter du 24 janvier 2002:

Développement économique et tourisme

- M. Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier, membre et président
- M. Paul Gardon, Québec, membre
- M. Carol Saint-Pierre, Québec, membre
- M. Pierre Brochu, Lévis, membre

Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

- M. Guy Poirier, Québec, membre et président
- Mme Odile Roy, Québec, membre
- M. Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, membre
- Mme Danielle Roy-Marinelli, Lévis, membre

Développement international

- M. Jacques Joli-Cœur, Québec, membre et président
- M. Clément Coulombe, Québec, membre
- M. Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, membre
- M. Pierre Brochu, Lévis, membre

Environnement

- M. Alain Lemaire, Lévis, membre et président
- Mme Ann Bourget, Québec, membre
- M. Gilles Bolduc, Québec, membre
- M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans, membre

Le nombre de membres sur chaque commission est de quatre, soit deux élus de Québec, un élu de Lévis et un des MRC. Québec préside deux commissions, Lévis une et les MRC une. Le quorum est de trois membres.

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Adoption du règlement 2002-1 sur le Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution C-2002-10

Sur proposition de M. le maire Jean Garon de Lévis appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu:

D'adopter le règlement 2002-1 sur le Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nominations sur le Comité consultatif agricole

Résolution C-2002-11

Sur proposition de M. le maire Jean Garon de Lévis appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec , il est unanimement résolu:

De nommer comme membres du Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec créé en vertu du règlement 2002-1, les élus mentionnés ci-après pour un mandat de trois ans à compter du 24 janvier 2002:

- M. Guy Poirier, Québec
- M. Ann Bourget, Québec
- Mme Danielle Roy-Marinelli, Lévis
- M. André Hamel, Lévis
- M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré

Un résident du territoire de la Communauté sera déterminé et nommé plus tard en provenance du territoire d'une MRC faisant partie de la CMQ ainsi que les sept producteurs agricoles résidents sur le territoire de la CMQ.

Le président et vice-président du Comité seront également désignés plus tard.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Adoption du règlement 2002-2 intérieur de la Communauté métropolitaine (CMQ) sur la régie interne et la procédure d'assemblée

Résolution C-2002-12

Sur proposition de M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec , il est unanimement résolu:

D'adopter le règlement 2002-2 intérieur de la Communauté métropolitaine de Québec sur la régie interne et la procédure d'assemblée.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2001

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nominations à la Société de promotion économique du Québec métropolitain

Résolution C-2002-13

Sur proposition de M. le conseiller Claude Larose de Québec appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu:

De nommer les personnes mentionnées ci-dessous au conseil d'administration de la SPEQM pour un mandat de 6 mois à compter du 24 janvier 2002:

M. Jean Leclerc
M. Éric Dupont
M. Ralph Mercier
M. Bernard Paquet
M. André Roy
Mme Sylvie Tremblay
M. Claude Larose (observateur)

Référence: Mémoire du 5 novembre 2001
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Nominations à la Société de promotion économique du Québec métropolitain

Résolution C-2002-14

Sur proposition de M. le maire Jean Garon de Lévis appuyée par M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, il est unanimement résolu:

De nommer les personnes mentionnées ci-dessous au conseil d'administration de la SPEQM pour un mandat de 6 mois à compter du 24 janvier 2002.

Mme Nicole Lafleur
M. André Fortin
M. Pierre Brochu
M. Jean Garon
M. Jean-François Carrier (observateur)
M. Mario Morin (observateur)

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution C-2002-15

Sur proposition de M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Île d'Orléans appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu:

De prendre acte du bordereau d'information 02-01 contenant les points suivants:

1. Lettre du 15 octobre 2001 de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole concernant la nomination de Me Pierre Rousseau comme secrétaire
2. Calendrier 2002 des activités / échéances
3. Lettre du 30 novembre 2001 de M. Jacques Langlois adressée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et au ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau concernant le plan de gestion des matières résiduelles
4. Lettre du 6 décembre 2001 adressé par le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, M. Jean-Guy Cloutier, au ministre de l'Environnement, M. André

Boisclair, concernant une aide financière additionnelle pour l'élaboration du PGMR

5. Résolution CV-2001-0044 du 12 décembre 2001 de la Ville de Québec nommant les représentants de la municipalité à la Communauté métropolitaine de Québec
6. Résolution 011206 de la Ville de Lévis du 20 décembre 2001 nommant ses représentants à la Communauté métropolitaine de Québec
7. Bulletin spécial de la MRC de la Jacques-Cartier sur la présentation, l'historique, le fonctionnement et les grands dossiers de la MRC et le personnel de la Jacques-Cartier

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Questions de M. Georges Charpentier au sujet de la diffusion des débats de la Communauté métropolitaine de Québec à la télévision, les heures des réunions ainsi que sur la diffusion des ordres du jour et des procès-verbaux sur le site Internet de la Ville de Québec.

La diffusion des ordres du jour et procès-verbaux sur le site Internet de la Ville de Québec devrait pouvoir être réalisée. Les autres questions pourront être regardées.

Levée de la séance

Résolution n° C-2001-16

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec il est unanimement résolu:

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE